

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
GRAND COURONNE
COMMUNE
PULNOY

REPUBLIQUE FRANCAISE

2025/45

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : AUTORISATION ou REFUS d'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- **VU** l'arrêté N°207/2022 portant règlement d'occupation du domaine public
- **VU** la décision N° 158/2022 fixant les tarifs d'occupation du domaine public
- **CONSIDERANT** La Demande reçue en Mairie le : **29/06/2025**

De : **FP CONCEPT 17 Avenue du Général de Gaulle 54280 SEICHAMPS** représentée par **M. PEULTIER Fabien**

Concernant : **La neutralisation de 3 places de stationnements rue du Practice + emprise chantier 08/10 Promenade Simone Veil 54425 PULNOY.**

ACCORDE L'AUTORISATION

Bénéficiaire de l'autorisation : FP CONCEPT M. PEULTIER Fabien

Durée de l'autorisation : 21 jours (07/07 – 27/07/2025 inclus)

Prescriptions particulières :

Respect des dispositions des arrêtés n° 91 + 92/2025

1- Droits d'occupation : Tarif 14 : 07/07 = Gratuité jour 1 + Tarif 15 (3.50 € X 3 places X 20 jours) + Tarif 18 (20 M²X 0.25 €) X 21 = 315 € X 1.06 actualisation 2025 = 333.90 €

Droits de raccordement électricité et eau

2- ELECTRICITE = €

3- EAU = €

TOTAL DES DROITS (1 + 2 + 3) = 333.90 €

(à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèce au régisseur municipal)

Observation :

REFUSE L'AUTORISATION

Motifs :

Recours : Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans les 2 mois suivant notification du présent arrêté

Notification au demandeur :

A
le
Signature

Fait à Pulnoy, le 1er juillet 2025

Le Maire
M. OGIEZ



Copie à (sauf si refus) :

- Monsieur le Trésorier Principal
- Régisseur des droits de voirie
- Police municipale